Prix de l'action éco-déléguée 2025

publié le 03/12/2023 - mis à jour le 03/04/2025

Descriptif :

Une vidéo pour illustrer une action collective au sein d'une école ou d'un établissement, pilotée par des éco-délégués.
École, Collège, Lycée. EDD et engagement citoyen. Jusqu'au 7 avril 2025.

Sommaire :

- Objectifs
- Participer
- Production attendue : une vidéo
- Candidater
- Calendrier

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports lance, en partenariat avec Bayard Presse et pour la troisième année consécutive, un concours pour encourager et valoriser les actions engagées par les éco-délégués en faveur du développement durable.

Objectifs

Le Prix de l'action éco-déléguée de l'année poursuit plusieurs objectifs pédagogiques :

- contribuer à la mise en œuvre de l'éducation au développement durable développée par l'Éducation nationale,
- mieux faire connaître, encourager et valoriser le rôle des éco-délégués dans les établissements scolaires,
- encourager et valoriser l'engagement et les actions concrètes des élèves en faveur de la transition écologique et du développement durable,
- mettre en lumière des exemples et pistes de travail pour les élèves et les enseignants.

Participer

Le concours est organisé en **trois catégories : école, collège et lycée**.
Il est ouvert aux élèves des écoles, collèges et lycées d'enseignement général, technologique, professionnel ou agricole, de France métropolitaine et des départements d'Outre-mer et aux collèges et lycées français à l'étranger.
Les projets inter-écoles et inter-établissements sont pleinement éligibles.
Un prix spécial « Océan » sera décerné cette année en plus des trois catégories Ecole, Collège et Lycée

Pour le second degré, est nécessaire d'être éco-délégué.e de son collège ou son lycée et/ou d'impliquer les éco-délégués de son collège ou son lycée pour participer.
Pour les écoles, la candidature peut être présentée par des élèves particulièrement engagés pour l'environnement

et le développement durable, l'élection d'éco-délégués de classe n'étant pas obligatoire.

Réglement du Prix de l'action éco-déléguée de l'année (PDF de 212.4 ko)
2024-2025

Production attendue : une vidéo

Les candidats doivent présenter leur réalisation sous la forme d'**une vidéo**.
Celle-ci est le support de la candidature et doit se suffire à elle-même, sans texte de présentation ou notice d'accompagnement.

Vidéo

La durée de la vidéo est d**'une minute et trente secondes (1min30s) maximum**, générique compris. Un léger dépassement de quelques secondes est toléré.

La vidéo doit être en rapport avec un travail réalisé ou engagé (en cours de développement ou de réalisation) au sein de l'école ou l'établissement.
Elle doit montrer la **mobilisation** d'un groupe d'élèves, d'une classe entière ou de plusieurs classes.

La vidéo doit être de qualité suffisante et les attentes relatives à son contenu sont les suivantes :

- pilotage et présentation de la démarche **par des élèves éco-délégués**
- donner à voir la **démarche suivie sur un projet global** et non une juxtaposition d'actions ; on s'appuiera en particulier sur les ODD et on fera attention à ne pas se limiter aux éco-gestes
- associer les autres élèves et donner à voir cette **approche collective** au sein de l'établissement : travail collectif, mobilisation des élèves, implication de la communauté éducative, ouverture vers l'extérieur, etc.
- croiser **au moins deux thèmes du développement durable ou au moins deux objectifs de développement durable (ODD)** : croisement de plusieurs enjeux.
- comporter une **dimension partenariale** : associations et fondations, établissements publics, collectivités territoriales

Texte d'accompagnement

Un formulaire type a été établi de façon à faciliter la transmission de renseignements complémentaires à la vidéo. Il précise ainsi les caractéristiques de l'établissement, les classes et le nombre d'élèves concernés, les membres de la communauté éducative impliqués, les partenaires extérieurs associés, les financements éventuels, les thématiques de développement durable couvertes, les ODD concernés, les suites envisagées, etc.

Formulaire d'accompagnement du Prix de l'action éco-déléguée (Word de 956.4 ko)

La vidéo doit cependant être en elle-même éclairante sur la démarche du projet, les acteurs concernés et les thématiques couvertes.

Candidater

Chaque école ou établissement peut présenter une seule candidature. Ce travail peut être préparé et présenté soit par un candidat seul, soit par une équipe.

> Les établissements sont invités à se faire connaître en amont, ce qui permettra à la mission académique EDD de suivre et d'accompagner leur démarche de candidature.

Une fois la production réalisée sur une action mise en place par les éco-délégués dans l'école ou l'établissement expliquant la démarche suivie pour réaliser ce projet, les candidats devront les faire parvenir à la Mission EDD du rectorat de Poitiers **avant le 7 avril 2025**,

- soit par mail à edd@ac-poitiers.fr
- soit en les déposant sur l'espace dédié Prix de l'action éco-déléguée ; le nom de l'école ou de l'établissement devra apparaitre dans les noms des fichiers téléversés.

Calendrier

- novembre 2024 : lancement du concours
- de décembre 2024 à avril 2025 : réalisation de la vidéo dans les écoles , collèges et lycées
- **7 avril 2025 : clôture des dépôts des projets vidéos**, adressés à la Mission EDD
- mi-avril 2025 : jurys académiques, sélection des prix académiques
- 28 avril 2025 : transmission des sélections académiques au ministère
- début mai 2025 : jury national
- début mai 2025 : vote des éco-délégués des CAVL
- mai 2025 : annonce du palmarès national et remise des prix

Documents joints

Autorisation droit à l'image - Majeur (Word de 63.5 ko)

Autorisation droit à l'image - Mineur (Word de 67.8 ko)

Flyer du prix de laction éco-déléguée de l'année (PDF de 625.1 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.